

Réforme de la fonction publique

M. Pierre-Alain Roiron. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) « La justice, c'est sanctionner les agents qui ne font pas suffisamment leur travail », a dit le ministre de la fonction publique. Après l'assurance chômage, les retraites, vous vous attaquez au cœur de notre service public : les fonctionnaires.

Vous préférez une simple concertation, au résultat connu d'avance, à de réelles négociations – toujours la verticalité.

Vous prônez l'individualisation et la part aléatoire des rémunérations, alors que l'attractivité de l'emploi public réside dans l'emploi à vie, qui évite la concurrence salariale avec le privé et la corruption. Vous ne répondez pas aux préoccupations majeures que sont l'égalité femmes-hommes ou la revalorisation des salaires.

Alors que nombre de nos territoires souffrent de l'absence de services publics, qui contribue à la montée de l'extrême droite, jusqu'où irez-vous ? (*Applaudissements sur les travées du groupe SER et du GEST ; M. Ian Brossat applaudit également.*)

M. Stanislas Guerini, ministre de la transformation et de la fonction publiques. – Je veux saluer les agents publics de notre pays (*exclamations à gauche*), ceux qui, dans nos écoles, dans nos commissariats, dans nos hôpitaux, dans nos collectivités, font vivre le service public. (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe SER*)

Comme eux, je suis attaché au statut et aux fondamentaux de la fonction publique. C'est un ensemble de droits – égalité d'accès aux emplois, protection contre l'arbitraire – et de devoirs – probité, neutralité, sens du service au public, adaptabilité.

Mais le statut est-il le *statu quo* ? (*Mme Colombe Brossel manifeste son agacement.*) Tout va-t-il bien dans la fonction publique, comme vous semblez le penser ?

Mme Laurence Rossignol. – Non, tout ne va pas bien !

M. Stanislas Guerini, ministre. – Je ne le crois pas.

Peut-on tout expliquer ? Vous êtes en contact avec les employeurs territoriaux. Comment expliquer à un maire qu'il ne peut titulariser un apprenti en poste depuis deux ans dans sa commune ? Qu'il ne peut promouvoir des agents méritants parce que les quotas de promotion sont nationaux ? (« *Ce n'est pas la question !* » sur les travées du groupe SER) Que, si un agent sur cent ne fait pas son travail, il ne peut être sanctionné ? N'est-ce pas décourageant pour les 99 autres ?

(Applaudissements sur les travées du RDPI, du groupe INDEP et sur quelques travées du groupe UC ; protestations à gauche)

Ce sujet est au cœur de la concertation que j'ai ouverte avec les organisations syndicales et les employeurs publics. Ce projet de réforme sera un rendez-vous important. De même, j'ai ouvert des négociations sur les rémunérations et les conditions de travail. C'est ainsi que nous relèverons le défi de l'attractivité et de l'efficacité. *(Applaudissements sur les travées du RDPI, du groupe INDEP et sur de nombreuses travées du groupe UC ; M. Yannick Jadot s'exclame.)*

M. Pierre-Alain Roiron. – Selon le Premier ministre, « quand tu casses, tu ré pares ». Or, depuis 2017, vous avez beaucoup cassé. Appliquez à vous-même vos propres méthodes ! *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)*